"Ne te mêle pas de mes affaires!"

Autor(en): **Iten, Marco**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **- (2001)**

Heft 51

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-556150

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

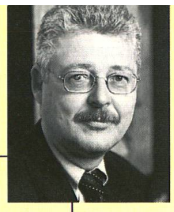

Marco Iten est porte-parole du FNS.

«Ne te mêle pas de mes affaires!»

«Pourquoi le Fonds national ne fait-il pas lui-même les lois?», s'indigne un parlementaire, après qu'a été connue la décision du Conseil fédéral de réglementer par une loi spéciale l'utilisation d'embryons surnuméraires pour la recherche sur les cellules souches et de ne pas intégrer cette question, comme cela était prévu jusqu'ici, dans le cadre de la loi sur la recherche sur l'homme. La rédaction d'une proposition de loi – en référence à la décision du Fonds national suisse (FNS) concernant les cellules souches – à un moment où aucune discussion de principe sur les limites éthiques de la recherche biomédicale n'a eu lieu au sein de la société, est jugée «scandaleuse» et «inacceptable». Tandis que certains cercles politiques laissent libre cours à leur indignation, il est permis de s'interroger sur les alternatives à la voie poursuivie actuellement.

Puisqu'il faudra certainement compter quatre à cinq ans au plus tôt jusqu'à ce que la loi relative à la recherche sur l'homme entre en vigueur, la période d'attente ne fera que prolonger à long terme la situation juridique extrêmement frustrante en ce qui concerne les cellules souches embryonnaires. Le prélèvement de cellules souches sur des embryons surnuméraires resterait interdit en Suisse, alors que l'utilisation de cellules souches importées est autorisée. Cette situation juridique repousse la responsabilité de l'aspect éthique de la recherche sur les cellules souches du moins en partie sur les pays étrangers. On ne peut et ne doit pas accepter cette situation trop longtemps. Le Fonds national est très reconnaissant au Conseil fédéral d'avoir répondu à sa demande de clarifier cette situation insatisfaisante le plus rapidement possible. Et quel meilleur moyen à cet effet que la procédure de législation suisse? La discussion sur le projet de loi, lors de la mise en consultation, le traitement en deux étapes par les Chambres et, à travers les instruments de la démocratie directe, par les électeurs, à qui revient le «dernier mot», garantit le dialogue et la codécision de toutes les forces sociales.

Le Fonds national n'a pas pris à la légère la décision de financement du projet de chercheurs genevois emmenés par Marisa Jaconi et s'est ainsi exposé également à la critique scientifique interne. Tous les arguments éthiques, juridiques et scientifiques avancés au cours des différentes étapes de la discussion ont été minutieusement examinés, pesés et confrontés pour aboutir à une évaluation globale. La perspective de pouvoir aider des personnes malades grâce aux cellules souches a eu un tel poids qu'il a semblé justifié, sous conditions rigoureuses, d'utiliser des cellules souches embryonnaires prélevées légalement à l'étranger.

Le tollé qui s'élève dans le camp politique ne serait compréhensible que si le Fonds national avait créé, par sa décision de soutien, une situation légale nouvelle. Ce qui n'est pas le cas. Au contraire, pour toutes les personnes impliquées, il a appliqué la loi de manière compréhensible et responsable au niveau éthique, tout en attirant l'attention sur la problématique de la situation juridique actuelle. Alors pourquoi cette indignation? Certains cercles politiques considèrent-ils le dialogue entre science et société, si souvent invoqué, comme un château de sable, hors de la réalité politique? Cela expliquerait certainement pourquoi la demande de clarifier le cadre légal de la recherche a été considérée comme une intervention inadmissible dans la fixation de l'agenda politique et puisse mener à des accusations si lourdes. «Ne te mêle pas de mes affaires!» – une devise qui illustre les rapports entre la science et la politique? Je croyais que cela faisait partie du passé.

M. I.